

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 8 juin 2009.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur, absent	Gaétane Meilleur,
Chaben Mohamen,	Gabrielle Audet,
Rose-Hélène Dufour,	Sophie Laroche, absente

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.
Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

098-06-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

099-06-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 14 AVRIL 2009 ET DU 11 MAI 2009

Il est proposé par Chaben Mohamed, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du 14 avril et du 11 mai 2009

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

100-06-09 NOMINATION D'UN(E) MAIRE (SSE) SUPPLÉANT (E)

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Gaétane Meilleur mairesse suppléante jusqu'à la prochaine élection à la mairie.

ADOPTÉE

101-06-09 VOTE PAR CORRESPONDANCE (ÉLECTION MUNICIPALE 2009)

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul instaure le vote par correspondance sur son territoire, conformément à l'article 659.4 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

Attendu que toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut, sur demande, exercer son droit de vote par correspondance conformément aux dispositions du Règlement sur le vote par correspondance« (2009), 141 G.O.2, no 19Ap.2307A-2311A) »;

Attendu qu'une copie de la présente résolution est transmise au MAMROT et du Directeur général des élections.

En conséquence, il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul instaure le vote par correspondance sur son territoire.

ADOPTÉE

FINANCES

102-06-09 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

Il est proposé par Chaben Mohamed, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C9000174 à C900229 totalisant 129 898.98\$. Et les chèques de paie pour le mois de mai 2009 portant les numéros C2900096 à C2900122 totalisant 9 371.63\$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

TRANSPORT ROUTIER

103-06-09 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES D'ACHAT DE PIERRES CONCASSÉES

Il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer sur invitation auprès de deux exploitants de carrière et sablière, un appel d'offres pour l'achat de pierres concassées MG20 nécessaires pour effectuer des travaux de recouvrement sur les chemins, Marie-Louise, du Quai et de la Presqu'Île

ADOPTÉE

104-06-09 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offres par voie électronique pour le traitement de surface double sur surface granulaire Chemin Marie-Louise et Chemin du Quai.

ADOPTÉE

105-06-09 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Attendu que la programmation des travaux en voirie locale dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence a été autorisée en date du 23 novembre 2007 pour les projets suivants :

88-79105-01 Chemin du Quai Lac-Saint-Paul

88-79105-02 Chemin Marie-Louise

88-79105-03 Chemin de la Presqu'Île;

Attendu que les travaux prévus pour l'année 2009 sont de terminer le Chemin Marie-Louise et le Chemin du Quai Lac-Saint-Paul et que le coût des travaux dépasse l'estimation budgétaire;

Attendu qu'il sera impossible pour la municipalité de Lac-Saint-Paul d'effectuer des travaux sur le Chemin de la Presqu'Île, tel que prévu dans la programmation des travaux en voirie locale;

En conséquence : il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'aviser le Chef du Service de la coordination de la programmation du ministère des Transports du retrait du projet 88-79105-03, Chemin de la Presqu'Île de la programmation en voirie locale de la municipalité de Lac-Saint-Paul dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

HYGIÈNE DU MILIEU

106-06-09 AUTORISATION À UN ÉTUDIANT (E) DANS LE CADRE DU PROJET (ÉTUDIANT CANADA) À INSPECTER LES RIVES EN COLLABORATION AVEC L'INSPECTRICE

Il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement à poursuivre en collaboration avec un (e) étudiant (e) l'inspection des rives sur tout le territoire de la municipalité de Lac-Saint-Paul et de lui permettre d'effectuer seul les visites sur les propriétés des riverains conformément à l'article 3.4 du règlement 140, relatif à l'Émission de permis et certificat.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE RAPPORT DE LA BIBLIO

Aucun rapport déposé

107-06-09 AUTORISATION AU CLUB DE MOTONEIGE L'AIGLON À TRAVERSER LE CHEMIN PÉRODEAU

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de motoneige L'aiglon de Chute St-Philippe à traverser le chemin Pérodeau pour la saison hivernale 2009-2010.

ADOPTÉE

108-06-09 AUTORISATION POUR LE PROJET DE LA BIBLIO ÉTÉ 2009

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'autoriser le projet présenté par la responsable de la bibliothèque madame Charlaine Millaire du 30 juin au 7 août 2009.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

La levée de la session est donnée par Gabrielle Audet il est 8 :15hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale